



MAIRIE  
33 rue de Curzay  
17230

Téléphone :  
05 46 37 02 31

Télécopie :  
05 46 37 26 42

Adresse e-mail :  
longeves2@wanadoo.fr

Site :  
www.longeves-17.fr



Tél. TAP :  
**06.50.32.97.45**

mail TAP :  
**tap@longeves-17.fr**

Ou mairie :  
longeves2@wanadoo.fr  
05.46.37.02.31

**RAPPEL**

Jeudi 7 juillet 2016

## Objet : Présentation des Temps d'Activités Périscolaires

Madame, Monsieur, chers parents,

La rentrée est là, après les vacances...

Avant la pause estivale, nous avons souhaité vous présenter l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires de cette rentrée à Longèves. Sachez que nous n'envisageons pas de modifications par rapport à l'année qui vient de se terminer : nous divisons toujours l'année en période, de vacances à vacances:

*Période 1 : jeudi 1er septembre—mercredi 19 octobre 2016*

*Période 2 : jeudi 3 novembre—vendredi 16 décembre 2016*

*Période 3 : mardi 3 janvier—vendredi 17 février 2017*

*Période 4 : lundi 6 mars—vendredi 14 avril 2017*

*Période 5 : mardi 2 mai—vendredi 7 juillet 2017*

A la rentrée, les enfants seront toujours colorés «●●●●●...», cela fonctionne bien ainsi, il faut rajouter cette année une couleur de plus car il y aura 6 groupes de TAP (au lieu de 5 en 2015-16).

Le planning des activités proposées à chacun des groupes sera distribué aux enfants le jeudi 1<sup>er</sup>, et affiché devant l'école.

A chaque période, trois nouvelles activités sont proposées aux enfants.

Si votre enfant était déjà scolarisé à Longèves, nous vous remercions d'avoir renvoyé le coupon-réponse pour nous dire si votre enfant participe ou non aux TAP de la première période. Toute inscription (ou «*désinscription*») est possible à chaque période.

**Nous vous rappelons que la participation aux TAP implique obligatoirement la participation aux 3 jours de TAP : le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 16h30. Il n'est pas possible de ne choisir qu'un ou deux jours parmi les trois.**

Le vendredi, il n'y a pas TAP, la garderie commence donc 1 heure plus tôt, à partir de 15h30.

Enfin, lors du conseil municipal du 20 mai 2016, le Conseil Municipal a laissé inchangée la participation financière des parents pour l'année 2016-2017. Cette participation de 30 € à la rentrée 2016 sera demandée pour chaque enfant inscrit en TAP (avec une dégression lorsqu'il y a 2 ou 3 enfants scolarisés à l'école de Longèves). Le paiement aura lieu en début d'année scolaire, la facture étant éditée comme celles de la cantine et de la garderie par la trésorerie de Marans. C'est une participation unique recouvrant les 5 périodes de TAP.

Bonne rentrée,

Cordialement,  
La commission « rythmes scolaires »,  
Sylvie Ferron, Amélie Vanhoutte, Dominique Lecorgne,